Accompagnement pour la mise en place d’un plan d’action en vue d’une certification/labellisation BIO

**1. Contexte général**

Le programme **« Partenariat pour l’emploi »** de la **GIZ Maroc** a pour mission la mise en œuvre de **l'Initiative spéciale « Emploi décent pour une transition juste » - Invest for Jobs** duministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement **(BMZ),** en coopération avec le Ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC) du Maroc. Le programme a pour objectif de soutenir les entreprises et les investisseurs allemands, européens et marocains dans leur engagement en faveur de l’emploi et de la formation en Afrique

**2. Contexte et objectif de la mission**

Basée à Chefchaouen, l’entreprise produit et commercialise des produits de terroir typiques de la région afin d’en renforcer la réputation sur le marché national ainsi qu’à l’exportation.

Dans le cadre de son développement, elle souhaite faire certifier/labeliser deux types de produits :

* Certification Bio des produits de terroir agricoles à savoir les olives (en priorité), les figues, les fèves et le blé.
* Certification Bio et/ou labélisation de son élevage avicole.

**Objectifs de la mission**

L'objectif principal de cette mission d'accompagnement est d'aider l’entreprise à évaluer son potentiel et à identifier les grands axes de la mise en conformité de ses processus en vue d’une éventuelle labélisation/certification BIO de ses produits.

Le consultant aura pour mission de guider et coacher l'exploitant dans ses démarches nécessaires à l'obtention de ces certifications. Il l'accompagnera dans l'analyse de ses pratiques actuelles, l'identification des éventuels écarts par rapport aux cahiers des charges/normes, et la proposition d’un plan d’actions correctives. Le consultant jouera également un rôle de conseil pour optimiser les processus de production et de commercialisation en vue de répondre aux exigences de la labélisation/certification BIO.

**3. Activités et livrables :**

**Le consultant aidera la structure à :**

* **Comprendre les exigences** du label/certification BIO
* **Évaluer** ses pratiques actuelles par rapport aux référentiels
* **Proposer des optimisations de** ses processus de production et de commercialisation

À l’issue de cette mission le consultant est tenu de remettre les livrables suivants :

Diagnostic initial :

* **Analyse des pratiques actuelles :** Un état des lieux détaillé des pratiques agricoles de l'exploitation, en mettant en évidence les points forts et les points faibles par rapport au cahier des charges des certifications visées.
* **Identification des écarts :** Une liste précise des éléments à améliorer ou à mettre en place pour répondre aux exigences des certifications.

Plan d’action :

* **Plan d'action détaillé :** Un document structuré qui définit les actions à mener, les responsables, les délais et les ressources nécessaires pour chaque action.

**4. Durée de réalisation :**

La mission est prévue pour une durée de 10 jours dont 1 jour pour la rédaction des rapports et s’étalera sur une durée maximale de 3 mois.

**5. Profil de l’expert :**

Formation académique : Diplôme d’Ingénieur agronome ou équivalent.

Le consultant devra posséder les compétences et l'expérience suivantes :

* Connaissances approfondies des normes et labélisations BIO des produits agricoles et des élevages avicoles.
* Pratique de l’assistance et du conseil en certification/labélisation BIO
* 10 ans d’expérience minimum dans le domaine de l’implémentation, l’audit et la certification selon les normes/référentiels de la certification/labélisation BIO.
* Capacité rédactionnelle de rapports.
* Maitrise des langues française et arabe (parlée et écrite).

**6. Conditions générales :**

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec les équipes internes de l'entreprise.

L'accès aux données nécessaires pour mener la mission sera fourni par l'entreprise. Avant le démarrage de la mission sur site, l’expert élaborera et transmettra à l’entreprise la liste de la documentation et des données nécessaires à la mission.

L’expert rapportera au chargé de projet GIZ concernant le déroulement de la mission, à effectuer conformément aux termes de référence. L’expert les informera de tout événement susceptible de son point de vue de retarder ou de compromettre tout ou partie de la mission.

La responsabilité de la GIZ se limite à fournir un appui technique à l’entreprise suivant les besoins que cette dernière a exprimé, l’entreprise reste la seule et unique responsable du suivi et de la bonne exécution de la mission.

A la fin de la mission, l’expert élaborera et remettra en format électronique à la GIZ un rapport succinct de mission (max 3 pages) indiquant les activités réalisées, les personnes rencontrées, et les livrables produits. Ces livrables seront annexés au rapport de mission de l’expert.

L’expert est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toutes informations relatives à la mission ou collectées à son occasion (aucune reproduction/ diffusion des rapports de mission n’est admise). Tout manquement au respect de cette clause entraînera une interruption immédiate de la mission. Cette stricte confidentialité reste de règle, sans limitation, après la fin de la mission.